

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les articles L.2312-1 et L.2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que l'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant son examen.

Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

Par ailleurs, à titre d'information, le tableau prévisionnel des Autorisations de Programme et d'Engagement ainsi que les Crédits de Paiement s'y rattachant, est joint en annexe de ce document.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir prendre acte du rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I) LE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2014 CORROBORE LA DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERE PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENTp 7

II) UNE ATONIE DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT QUI NE POURRA ETRE COMPENSEE, EN 2015, QUE PAR UNE MAITRISE DES CHARGES COURANTES.....p 9

II – 1) Des recettes de fonctionnement peu dynamiques.....p 9

II – 2) Le poids des charges structurelles.....p 16

II - 3) Les conditions de l'équilibre pour le budget 2015.....p17

II - 4) L'adaptation des dépenses d'équipement aux ressources disponibles.....p18

III) LES ENGAGEMENTS HORS BILAN : LES RELATIONS ENTRE LA VILLE ET LES ORGANISMES SATELLITES.....p 19

IV) LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTEp 21

V) PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DES BUDGETS ANNEXESp 25

INTRODUCTION

A l'aune de la préparation du BP 2015, marquée par la volonté du gouvernement de réduire les déficits publics entraînant une baisse de 11 milliards d'euros du volume des dotations attribué aux collectivités locales, la construction des futurs budgets se trouvera automatiquement affectée par une atonie certaine des recettes de fonctionnement.

Or, l'évolution des recettes de fonctionnement conditionne, pour beaucoup, le volume de l'autofinancement d'un budget et une diminution significative de son niveau risque d'entraîner une baisse significative des dépenses d'équipement. A ce titre, il est toujours bon de rappeler que les collectivités locales financent à plus de 70% l'investissement public en France

Or, face à cette conjoncture qui s'annonce, la Ville se trouve d'autant plus fragilisée qu'elle ne dispose pas beaucoup de marges de manœuvre à la lecture des principaux ratios qui caractérisent son budget, comme l'a souligné le cabinet Klopfer lors de son audit, à savoir :

- un taux d'épargne assez faible (autour de 10%) par rapport aux collectivités de la même strate (13%) provenant, en premier lieu, d'une faible évolution de ses recettes courantes de fonctionnement ;
- un coefficient de rigidité de ses charges de fonctionnement assez élevé : la Ville dispose de peu de marges de manœuvre, avec une proportion des dépenses de personnel et de frais financiers supérieures à la moyenne ;
- un niveau d'endettement important grevant ses charges financières et ne permettant pas d'utiliser le levier de l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement à la hauteur de ses besoins ;
- un volume d'investissement inférieur de 30% à celui des collectivités de la même taille que Tours.

Les contraintes issues de la conjonction de la baisse des dotations de l'Etat et de la structure du budget de la Ville vont imposer à la collectivité de trouver de nouvelles marges de fonctionnement permettant de maintenir un haut niveau de service public offert à la population tout cela dans un environnement économique et social très contraint.

Le contexte et les perspectives économiques dans la zone euro

En zone euro, les risques subsistent et la reprise amorcée en 2013 peine à se concrétiser.

Après être sortie de récession en 2013, la zone euro montre à nouveau des signes de faiblesse. Le PIB n'a que faiblement progressé au troisième trimestre 2014 (0,2% en variation trimestrielle).

Les dernières enquêtes publiées ont révélé une nouvelle dégradation de la confiance des agents privés à l'automne. Même l'économie allemande a commencé à décélérer au printemps et été 2014, sous l'effet du ralentissement de ses exportations (faiblesse de la croissance mondiale) et de son investissement.

La crise ukrainienne pèse en effet sur la confiance des industriels allemands. De son côté, l'Espagne va mieux alors que l'Italie a beaucoup de mal à sortir de récession.

Cette croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015 (proche de 0,8% en moyenne annuelle), marquée par le désendettement public et privé. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne devraient que faiblement augmenter. Cette évolution

pourrait toutefois être aidée, à court terme, par la dépréciation du taux de change euro-dollar et la baisse du prix du pétrole si ces tendances s'intensifiaient.

Du côté de l'inflation, celle de la zone euro a beaucoup baissé en 2014 (prix de l'énergie, coûts salariaux unitaires, déréglementations,...) pour atteindre un point bas à 0,3% en septembre (0,4% en octobre). A court terme, ce recul est positif pour le pouvoir d'achat mais il rend difficile le désendettement. Il fait également peser le risque d'un retournement à la baisse des anticipations d'inflation et en corollaire un risque de déflation.

Les éléments macro-économiques retenus dans la loi de finances 2014

La trajectoire de finances publiques présentée par le Gouvernement doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017 et d'atteindre en 2019 0,5 point de PIB. La nouveauté résulte dans le fait que la réduction des déficits sera adaptée au contexte macroéconomique.

Depuis la crise de la zone euro de l'automne 2011, la France, comme l'ensemble de la zone euro, traverse une période de croissance atone. Après 0,3 % en 2012 et 2013, elle stagnerait à 0,4 % en 2014. La reprise de l'activité devrait ensuite être progressive, avec une croissance de 1 % en 2015 qui augmenterait progressivement en 2016 et en 2017.

Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible, estimée à 0,5 % en 2014, sous l'effet de la faiblesse des prix des importations, du repli des prix volatils (pétrole) et de la faiblesse de la demande affectant notamment la dynamique des recettes des administrations publiques. Elle repartirait très progressivement à la hausse en 2015 pour progresser de + 0,9 %.

La consommation des ménages suivrait globalement l'accélération du pouvoir d'achat (+ 0,3 % en 2014 puis + 1,3 % en 2015). Le taux d'épargne serait stable entre 2013 et 2015.

L'emploi marchand reculerait de nouveau en 2014 et repartirait à la hausse en 2015 grâce à la reprise de l'activité et aux effets conjugués du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité. L'emploi total augmenterait en 2014 et en 2015 (+ 51 000 postes en 2014 puis + 87 000 postes en 2015) soutenu par l'accélération de l'activité et par les politiques publiques en faveur de l'emploi.

Si les risques portant sur la croissance française ne sont pas très encourageants, deux facteurs potentiellement positifs pourraient influencer sur cette perspective. Le premier est la dépréciation de l'euro qui, si elle se poursuivait, pourrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises et contribuer au rééquilibrage des comptes courants. Le deuxième est la baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat aux agents privés et pourrait apporter un soutien à l'activité.

La baisse historique des dotations de l'Etat

Après le dérapage du déficit en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation du déficit en 2015 à 4,3% du PIB qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21Md€ et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en

pourcentage du PIB). Du fait d'une prévision de croissance plus faible (0,5% contre 1% prévu par le gouvernement), ce déficit pourrait être légèrement supérieur pour 2015.

Dans le cadre de l'effort national de redressement des finances publiques pour la période 2015-2017, la loi de finances 2015 intègre la réduction des concours financiers de l'Etat de 11 Md€ sur cette période.

En 2015, cet effort sera intégralement porté par la dotation globale de fonctionnement pour un montant de 3,67 Md€. Sa répartition entre les collectivités sera adaptée aux spécificités et aux contraintes de chacune d'entre elles. Ainsi, entre catégories de collectivités, elle s'effectuera au prorata de la part de chacune d'elles dans les recettes totales, soit 2 071 M€ pour le bloc communal (1 450 M€ pour les communes et 621 M€ pour leurs groupements), 1 148 M€ pour les départements, et 451 M€ pour les régions. Au sein des catégories de collectivités, cet effort sera réparti au prorata des recettes réelles de fonctionnement pour le bloc communal, en intégrant une péréquation pour les départements, et au prorata des recettes totales pour les régions. Les collectivités les plus fragiles seront préservées grâce au renforcement de la péréquation. Ainsi, la progression de la péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement sera doublée par rapport à 2014 et atteindra 228 M€, dont 208 M€ pour le bloc communal. Couplée à la progression des différents fonds de péréquation « horizontaux », l'effet de la baisse des concours financiers pour les collectivités les plus pauvres sera sensiblement atténué.

Par ailleurs, afin d'inscrire plus précisément cette évolution des finances locales dans celle de l'ensemble des administrations publiques, la loi de programmation des finances publiques prévoit l'introduction d'un objectif de dépense locale qui, à compter de 2016, sera décliné par catégorie de collectivités, après avis du comité des finances locales.

La Ville devra donc être en mesure d'absorber, en 2015, une baisse conséquente de ses recettes courantes de fonctionnement (dont -3,5 M€ sur les concours financiers de l'Etat et 4,2 M€ sur les produits financiers) en relation avec une tendance « naturelle » à l'augmentation de ses charges de fonctionnement provenant des dépenses de personnel, des consommations des services et une croissance assez brutale des frais financiers en rapport avec l'évolution du swap toxique (coût pour 2015 : 6,9 M€).

Cet "effet ciseaux" entre, d'une part, des recettes atones et, d'autre part, l'évolution mécanique de la majorité des dépenses de fonctionnement pourrait obérer fortement le niveau de l'autofinancement qui contribuait jusqu'à présent à financer près de 30% du plan d'équipement. Sachant que pour les années à venir les recettes nouvelles ne suivront que de très loin le rythme de l'augmentation des dépenses, une attention toute particulière devra donc être portée sur la recherche permanente de marges de manœuvre destinées à réduire les charges courantes ou à retoucher les recettes.

C'est pourquoi, les orientations budgétaires pour la préparation du BP 2015 passeront prioritairement par un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui se traduira par une évolution raisonnable des frais de personnel, une diminution des charges à caractère général et un redimensionnement des aides apportés au secteur associatif et aux sociétés d'économie mixte.

Du côté des recettes courantes, outre l'évolution actée des tarifs à +1%, il conviendra d'actionner tous les leviers permettant d'accroître et de maximaliser leur rendement. A ce titre, la Ville va se doter prochainement de compétences affectées à la recherche de financements extérieurs via de nouveaux partenariats à trouver notamment à travers les fonds européens ou des actions de mécénat à développer avec, comme exemple récent, la souscription publique lancée pour la restauration de la basilique St Martin.

De même, il conviendra de valoriser le patrimoine de la ville, en vendant ce qui est cessible et ne sert pas à la population tourangelle, mais lui coûte cher en portage foncier et en entretien. Par ailleurs, la rationalisation de la gestion de l'ensemble des salles mis à disposition des citoyens tourangeaux ou des associations sera appliquée en évaluant réellement ce que coûtent ces mises à disposition et en appliquant des tarifs de location cohérents et équitables pour tous.

En dépit de ces orientations, il n'est pas certain que l'impasse budgétaire à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés (entre 8 M€ et 10 M€) puisse être résorbée par ces simples mesures.

Surtout que le résultat de Compte Administratif 2014 n'apportera que très peu de marge de manœuvre à la lecture des premiers résultats (1,3 M€). L'effondrement de l'épargne brute (-8 M€), comme l'avait anticipé le cabinet Klopfer, en rapport avec la baisse des recettes réelles de fonctionnement (-1 M€), des financements propres d'investissement et la croissance des charges courantes (+7 M€), expliquent ce disponible réel qui n'a jamais été aussi bas.

Malgré ce contexte financier difficile, l'engagement de l'équipe municipale en place d'instituer un abattement à la base de la taxe d'habitation égal à 10% en faveur des personnes handicapées sera tenu et pourra ainsi entrer en application à partir de l'exercice 2016.

Concernant les dépenses d'investissement, la stratégie consistera à concilier un programme d'équipement qui devra respecter les grands équilibres marqués par le difficile accès à l'emprunt vu le poids de l'encours de la dette. Il convient de préciser que cet encours ne comporte pas de contrats indexés sur la parité euro/franc suisse.

La Ville est aussi pleinement engagée dans la réflexion de mutualisation des services coordonnée par Tour(s)plus qui indique une finalisation du schéma pour fin 2015. Les effets de ces mesures ne commenceraient donc à être visibles qu'à partir de l'exercice 2016. Il en est de même sur l'étude programmée par la communauté d'agglomération sur le passage à une communauté urbaine.

Je vous invite maintenant à débattre sur ces orientations à la lecture des données financières intégrées dans le présent document qui se réfèrent aux derniers éléments connus, à savoir le compte administratif 2014.

I) LE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2014 CORROBORE LA DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERE PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	EVOLUTION 2014/2013	
						VALEUR	%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (a)	192,98	194,31	194,99	199,32	198,19	-1,13	-0,57%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (b)	171,02	172,40	174,10	178,31	185,32	7,01	3,93%
EPARGNE BRUTE (c=a-b)	21,96	21,91	20,89	21,01	12,87	-8,14	-38,74%
CAPITAL DE LA DETTE REMBOURSE (y compris CLTR) (d)	9,50	10,86	10,33	11,37	10,30	-1,07	-9,41%
EPARGNE NETTE (f=c-d)	12,46	11,05	10,56	9,64	2,57	-7,07	-73,34%
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (g)	23,50	22,07	29,67	27,76	25,55	-2,21	-7,96%
EMPRUNTS NOUVEAUX (h)	9,00	8,76	7,50	7,50	7,48	-0,02	-0,27%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (i)	33,26	29,74	36,41	37,70	29,53	-8,17	-21,67%
- dont programmes d'équipement	32,60	29,61	33,93	36,24	29,42	-6,82	-18,82%
SOLDE DE L'EXERCICE (j=f+g+h-i)	11,70	12,14	11,32	7,20	6,07	-1,13	-15,69%
RESULTAT REPORTE N-1 (k)	-9,29	-3,00	-1,20	-0,74	-7,77	-7,03	950,00%
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (l=k+j)	2,41	9,14	10,12	6,46	-1,70	-8,16	-126,32%
SOLDE DES RESTES A REALISER (m)	6,19	-0,26	-1,27	0,39	3,04	2,65	679,49%
DISPONIBLE REEL (l+m)	8,60	8,88	8,85	6,85	1,34	-5,51	-80,44%

La lecture des données relatives à l'exécution du CA 2014 confirme les anticipations du cabinet Klopfer qui prévoyait, lors de la remise de son audit, une détérioration des principaux indicateurs se rapportant à l'exercice 2014.

Ainsi, l'épargne brute, qui traduit la capacité de la collectivité à dégager des marges de manœuvre à partir de la gestion de ses opérations courantes, s'affiche à hauteur de 12,9 M€ pour 2014 en recul de 8,1 M€ par rapport à 2013. Le taux d'épargne qui mesure ce montant par rapport aux recettes réelles de fonctionnement s'établit à 6,5% soit en dessous du seuil minimal empirique (7%) au-delà duquel il conviendrait de ne pas descendre.

Cette baisse de l'autofinancement s'explique par le fait que les dépenses de fonctionnement (+3,93% soit +7 M€) augmentent bien plus vite que les recettes (-0,57% soit -1,1 M€).

Ainsi, les charges de personnel ont progressé de 3,31% (+3,4 M€) entre les deux exercices, les consommations courantes des services de 6,04% (+2,1 M€) et les frais financiers de 8,01% (+1, 2 M€).

Par ailleurs, la hausse de certains postes de recettes n'a pas compensée la baisse des concours financiers de l'Etat en 2014 (-1,4 M€ en 2014)

La baisse du capital de la dette remboursé (10,3 M€ soit -1 M€) permet de maintenir une épargne nette positive à 2,6 M€ en réduction toutefois de 7 M€ par rapport à 2013.

Cette baisse, conjuguée à celle des fonds propres d'investissement (25,5 M€ soit -2,2 M€), et au fléchissement des dépenses d'investissement se traduit par une réduction du résultat de l'exercice 2014 de 1,1 M€ (6 M€ pour 2014).

L'encours de dette a diminué de 2,8 M€ entre les deux exercices soit la différence entre l'emprunt mobilisé (7,5 M€) et le capital remboursé (10,3 M€). Au 31/12/2014, cet encours s'affichait à 232 M€. La capacité de désendettement (dette/épargne brute) qui demeure le principal indicateur permettant de mesurer la solvabilité de la collectivité reste très élevé à 18 ans soit au-dessus du seuil minimal admissible (15 ans)

En intégrant le solde négatif des résultats reportés de l'exercice 2013, soit -7,7 M€, le résultat global de clôture ressort à -1,7 M€.

De cette somme, il convient de rajouter le solde positif des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 3 M€, pour arriver au disponible réel de 2014 qui s'élève à 1,3 M€ contre 6,8 M€ en 2013.

II) UNE ATONIE DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT QUI NE POURRA ETRE COMPENSEE, EN 2015, QUE PAR UNE MAITRISE DES CHARGES COURANTES

Les contraintes qui pèsent sur les recettes nécessiteront, dans une proportion beaucoup plus importante que les années précédentes, d'effectuer des économies sur différents postes de dépenses courantes.

II – 1) Des recettes de fonctionnement peu dynamiques

Outre les facteurs exogènes influant sur le niveau des recettes de fonctionnement (baisse des concours financiers de l'Etat, des allocations compensatrices de fiscalité, des subventions reçues), la Ville aura à enregistrer, en 2015, une baisse significative de ses produits financiers liés à la gestion des "swaps".

La croissance de ses ressources propres ne pourra donc s'appuyer que sur les recettes fiscales et les recettes tarifaires provenant de l'exploitation de ses services publics.

En s'appuyant sur les réalisations du compte administratif 2014, et sans augmentation des taux de fiscalité, elles pourraient évoluer, par grands postes, de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2014 (€)	PREVU 2015	VARIATION 2015/CA 2014	
			Montant (€)	Evolution %
Impôts et taxes	122 166 904	117 473 399	-4 693 505	-3,84%
Produits des impôts directs	72 735 965	73 562 572	826 607	1,14%
Reversement Tour(s)plus	33 262 692	27 627 716	-5 634 976	-16,94%
Impôts et taxes indirects	12 437 496	12 365 000	-72 496	-0,58%
Allocations compensatrices	3 730 751	3 918 111	187 360	5,02%
Subventions et participations reçues	50 174 214	45 962 022	-4 212 192	-8,40%
Concours financiers de l'Etat	40 559 140	36 988 777	-3 570 363	-8,80%
Subventions de fonctionnement	9 615 074	8 973 245	-641 829	-6,68%
Produits d'exploitation	15 439 188	15 015 382	-423 806	-2,74%
Redevance du domaine public + ventes	1 744 349	1 623 384	-120 965	-6,93%
Prestations de service	7 797 704	7 965 048	167 344	2,15%
Remboursements de frais et autres	5 897 134	5 426 950	-470 184	-7,97%
Autres produits	10 886 676	6 002 918	-4 883 758	-44,86%
Autres produits de gestion courante	4 195 514	4 232 778	37 264	0,89%
Produits financiers	4 689 049	472 000	-4 217 049	-89,93%
Produits exceptionnels et transferts de charges	2 002 113	1 298 140	-703 973	-35,16%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	198 666 982	184 453 721	-14 213 261	-7,15%
Travaux en régie	3 389 215	4 586 000		
Produits exceptionnels (ordre)	3 297 055	300 000		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	6 686 270	4 886 000		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	205 353 251	189 339 721	-16 013 530	-7,80%

II – 1 – 1) La fiscalité directe et indirecte

La masse des recettes **fiscales directes** se compose du produit des trois taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non-bâties), des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de diverses exonérations et des reversements de fiscalité opérés par Tour(s)plus.

L'évolution du **produit des contributions** directes résulte de la variation de deux éléments : la base et le taux.

Concernant les bases d'imposition des taxes ménages, la croissance se mesure par la somme de deux paramètres, à savoir la revalorisation nominale résultant de l'application d'un coefficient décidé par le Parlement (+0,9 % en 2015) et la hausse naturelle provenant de l'élargissement de la matière imposable (variation physique).

Le tableau ci-après retrace ces évolutions sur les 3 dernières années.

BASES REELLES D'IMPOSITION	2012	2013	2014
TAXE D'HABITATION (TH)	160 586 158	166 699 498	166 501 717
Evolution	+4,76%	+3,80%	-0,12%
Variation nominale	+1,80%	+1,80%	+0,90%
Variation physique	+2,96%	+2,00%	-0,78%
FONCIER BÂTI (TFPB)	163 795 745	167 485 654	169 378 300
Evolution	+3,08%	+2,25%	+1,13%
Variation nominale	+1,80%	+1,80%	+0,9%
Variation physique	+1,28%	+0,45%	+0,23%
FONCIER NON BÂTI (TFPNB)	420 675	413 598	414 247
Evolution	-7,71%	-1,68%	+0,15%
Variation nominale	+1,80%	+1,80%	+0,9%
Variation physique	-9,51%	-3,48%	-0,75%

La baisse de la variation physique, en 2014, sur la TH, s'explique par les diverses mesures prises par le gouvernement visant à exonérer certains contribuables aux ressources modestes. Ces allègements ne seront compensés par l'Etat qu'en 2015.

Concernant les taux d'imposition, ceux-ci sont respectivement fixés à 21,52% pour la TH, 21,55% pour la TFPB et 34,58% pour la TFPNB.

Les quotités attachés aux abattements sur la taxe d'habitation sont respectivement votés à 15% pour le général, 20% ou 25% pour charges de famille et 10% pour le spécial à la base.

A périmètre constant, le produit 2015 des impôts directs s'élèverait à 73,6 M€.

	Réel 2014	PREVU 2015	DIFFERENCE 2015/2014	
			VALEUR	%
PRODUIT DES TAXES				
T. H.	35 831 169	36 368 637	537 468	1,50%
T.F.P.B.	36 501 024	37 048 539	547 515	1,50%
T.F.P.N.B.	143 247	145 396	2 149	1,50%
TOTAL DU PRODUIT	72 475 440	73 562 572	1 087 132	1,50%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES				
T.H.	2 763 614	3 190 111	426 497	15,43%
T.F.	368 961	280 000	-88 961	-24,11%
T.P./C.F.E.	598 176	448 000	-150 176	-25,11%
Fraction salaires				
Abat. 16%				
TOTAL ALLOCATIONS	3 730 751	3 918 111	187 360	5,02%
	76 206 191	77 480 683	1 274 492	1,67%

Les **allocations compensatrices (3,4 M€)** subiraient une correction à la baisse de 0,3 M€ entre le notifié 2014 et le prévisionnel 2015.

Ces compensations d'exonérations, versées au titre des taxes foncières et de l'ex-Taxe Professionnelle (TP), devenue depuis 2010 la Contribution Economique Territoriale, servent de variables d'ajustement au périmètre de l'enveloppe normée. La LF 2015 prévoit un recul de près de 25%, par rapport à 2014, des crédits affectés à ces dépenses pour financer l'augmentation des enveloppes dédiées à la péréquation.

Si cet impact est immédiatement mesurable sur la dotation unique TP/CFE, il n'en est pas de même sur celles des taxes foncières. En effet, il convient d'ajouter à ce coefficient déflateur, l'évolution naturelle des bases exonérées de l'année qui viennent automatiquement augmenter le montant des allocations compensatrices correspondantes.

Les reversements de fiscalité opérés par Tours(s)plus (27,6 M€) comprennent deux dotations :

- l'attribution de Compensation (AC).
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

L'attribution de compensation est égale au montant de la Taxe Professionnelle que recevait la Ville en 1999, diminué des charges transférées à la communauté d'agglomération. Pour 2015, il conviendra d'ajuster cette dotation à 26,1 M€ (-5,6 M€) pour tenir compte d'un transfert de charges affectant le service de la propreté urbaine.

La DSC (1,5 M€ prévu en 2015), qui évoluera de 1% en 2015, a été instauré en 2000 par Tour(s)plus à partir d'un crédit global voté au niveau de l'agglomération et réparti aux communes membres en fonction de critères liés à la population et à la richesse fiscale.

Le poste « **impôts et taxes indirects** » (12,4 M€) serait pratiquement reconduit au niveau du réalisé 2014 selon la répartition suivante :

RECETTES FISCALES INDIRECTES	CA 2014	Prévu 2015	VARIATION 2015/ CA 2014	
			Montant	%
Droits de place	845 417	850 000	4 583	0,54%
Droits de stationnement	3 613 953	3 575 000	-38 953	-1,08%
Autres taxes pour utilisation du domaine	595 741	590 000	-5 741	-0,96%
Taxe sur l'électricité	2 399 442	2 500 000	100 558	4,19%
Impôt sur les spectacles	85 099	0	-85 099	-100,00%
Taxes sur la publicité/TLPE	640 429	550 000	-90 429	-14,12%
Droits de mutation	4 246 683	4 300 000	53 317	1,26%
Autres taxes	10 732	0	-10 732	-100,00%
TOTAL	12 437 496	12 365 000	-72 496	-0,58%

La suppression de l'impôt sur les spectacles perçu par les communes sur les droits d'entrée aux manifestations sportives a été votée en 2015. Il sera remplacé par une TVA au taux 5,5%. Les communes qui avaient instauré cet impôt seront compensées à hauteur du produit de la taxe de l'année 2013 (70 632€ pour la Ville).

Le surplus attendu sur la taxe sur la consommation finale d'électricité s'explique par le relèvement du taux de la part communale qui est passé de 8% à 8,5% au 1 janvier 2015.

II – 1 – 2) Les concours financiers de l'Etat

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État. Elle est composée principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locales).

Je vous rappelle que pour 2015, la baisse de l'enveloppe normée est de 6,5% et se traduit principalement par la **diminution de la DGF de 3,67 milliards €** répartie entre les différentes catégories de collectivités.

Pour les communes, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** comprend une part forfaitaire et des composantes dédiées à la péréquation verticale, à savoir la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

CONCOURS	CA 2014	Prévu 2015	VARIATION 2015/CA2014	
			VALEUR	%
DGF – Dotation forfaitaire	34 607 328	30 997 081	-3 610 247	-10,43%
DSUCS	4 269 205	4 311 897	42 692	1,00%
DGD	988 980	986 172	0	0,00%
DNP	693 627	693 627	0	0,00%
TOTAL	40 559 140	36 988 777	-3 570 363	-8,80%

La **dotation forfaitaire de la DGF** est calculée tous les ans à partir de quatre composantes, à savoir les dotations de base (pour tenir compte de la variation de la population), de superficie, de garantie et de compensation auxquelles il convient de retrancher, depuis 2014, les sommes consacrées au redressement des finances de l'Etat.

DGF (part forfaitaire)	2012	2013	2014	Prévu 2015
<i>Population DGF</i>	139 980	139 806	139 651	
<i>- Population INSEE</i>	138 588	138 268	138 115	
<i>- Résidences secondaires</i>	1 296	1 442	1 440	
<i>- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)</i>	48	48	48	
Dotation de base	17 509 647	17 486 011	17 464 958	17 464 958
		-0,13%	-0,12%	0,00%
Dotation de superficie	11 171	11 171	11 171	11 171
Complément de garantie	18 010 468	17 980 654	17 963 931	17 950 000
		-0,17%	-0,09%	-0,08%
Anciennes compensations	621 149	621 149	621 149	621 149
Contribution au redressement			-1 453 881	-1 453 881
Contribution au redressement				-3 596 316
TOTAL	36 432 347	36 098 985	34 607 328	30 997 081
<i>Evolution</i>		-0,92%	-4,13%	-10,43%

Ainsi, concernant la dotation de base, il vous est proposé de reconduire le montant de l'attribution par habitant utilisé en 2014, sachant que la population légale à prendre en compte pour 2015 s'appuiera sur les données actualisées du recensement.

Pour la dotation de superficie, il est également envisagé de maintenir le montant de l'attribution à l'hectare utilisé en 2014.

La dotation de compensation intégrant d'anciennes compensations fiscales risque aussi d'être gelée à son niveau de 2014.

Concernant la dotation de garantie, qui représente la part la plus importante pour la Ville, le montant alloué en 2015 sera légèrement affecté, d'un écrêtement lié à la richesse fiscale de la collectivité.

Concernant la répartition de l'effort individuel de chaque entité au redressement des finances publiques, elle se fera au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement telles que constatées au 1 janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles. Pour la Ville, l'effort serait de 3,6 M€ pour 2015.

Ainsi, la dotation forfaitaire de la DGF serait en diminution de -10,43% (soit -3,6 M€) entre le montant attribué en 2014 et le prévisionnel 2015

Pour la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** (4,3M€ prévus pour 2015), l'objectif affiché par la LF pour 2015 est d'affecter un crédit complémentaire de 120 M€ pour soutenir la péréquation verticale.

Le montant attendu par la Ville devrait légèrement augmenter en 2015 même si la majeure partie de la hausse globale serait concentrée, comme en 2014, au profit des 250 villes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées (Tours était classée au 320ième rang en 2014 au regard d'un indice synthétique de critères de ressources et de charges comme le potentiel financier, le nombre de logements sociaux, le revenu moyen par habitant....).

La Ville est bénéficiaire de la **Dotation Nationale de Péréquation** au titre de la part principale, son potentiel financier par habitant (1 144,56€ en 2014) étant inférieur à celui de la strate (1 268,04€). Par contre, elle ne bénéficie pas de la majoration, son effort fiscal (1,302) étant inférieur à celui de la strate (1,315). En attente des données actualisées permettant de déterminer l'attribution pour 2015, il vous sera proposé de reconduire le montant notifié en 2014 (0,6 M€) sachant que la LF 2015 prévoit que le montant global consacré à la DNP sera abondé de 10 M€ par rapport à celui mis en répartition en 2014.

Pour la **Dotation Générale de Décentralisation (1M€)** qui concerne essentiellement la compensation "hygiène", la LF 2015 prévoit une reconduction en valeur des crédits consacrés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation. L'évolution de cette dotation n'est donc plus indexée sur le taux de progression de la DGF d'où la constance affichée sur cette ligne ces dernières années.

Au total, la somme des concours financiers de l'Etat à la Ville pour le fonctionnement diminuerait de 8,8% entre le montant notifié 2014 et le prévisionnel 2015 (-3,6 M€).

II – 1 – 3) Les autres recettes de fonctionnement

Pour les **subventions de fonctionnement reçues (9 M€)**, un ajustement à la baisse (-0,6 M€) est à prévoir en rapport avec le désengagement de l'Etat sur le fonctionnement de certaines structures municipales (comme le Conservatoire à Rayonnement Régional) et la modification de la politique de soutien de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire se rapportant à la gestion des structures de la petite enfance.

Les produits d'exploitation (15 M€) regroupent :

- *les redevances d'utilisation du domaine public et les ventes de produits ;*
- *les prestations de services à savoir les redevances et droits des services à caractère culturel, sportif, social relevant de l'utilisation des structures municipales intégrant une revalorisation des tarifs d'environ 1% ;*
- *les remboursements de frais sur rémunérations (agents notamment mutualisés avec Tour(s)plus ou mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales de la Ville) ou sur charges courantes (eau, électricité, chauffage...) et sur charges visant principalement les bâtiments gérés par la Ville mais reconnus d'intérêt communautaire (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier.....) ou mis à disposition de tiers (associations, particuliers...).*

Ces montants seraient en diminution de 0,4 M€ en relation avec des recouvrements exceptionnels en 2014 (remboursements de charges, contentieux Vert Marine) qui ne seront pas constatés sur 2015.

Les **autres produits de gestion courante** (locations diverses..) seraient stables à 4,2 M€.

Les produits financiers (0,5 M€) seraient en diminution de 4,2 M€ en lien avec l'extinction des principaux contrats se rapportant à la gestion des opérations de "swaps".

Le montant **des produits exceptionnels (1,3 M€)** intégrerait la reprise d'une provision de 1 M€ constituée, en 2012, pour anticiper la croissance des frais financiers se rapportant au swap "Calyon".

En conclusion, les recettes réelles de fonctionnement diminueraient de 14,2 M€ (-8,6 M€ en tenant compte des transferts des charges de la propreté urbaine à Tour(s)plus) entre le réalisé 2014 et le prévisionnel 2015.

II – 2) Le poids des charges structurelles

Compte tenu des évolutions en termes de recettes de fonctionnement, et afin de conserver un niveau d'épargne suffisant pour financer le programme d'investissement, la maîtrise de ces dépenses constitue une exigence essentielle de la préparation du BP 2015.

Par ailleurs, comme l'a relevé le cabinet Michel Klopfer dans l'audit, la ville présentait une problématique de prévision budgétaire sur certaines catégories de dépenses de fonctionnement au niveau des budgets primitifs en sous évaluant certains postes de charges (fluides, maintenance, contrats de prestations de services...). Ces impasses budgétaires devaient faire l'objet d'ouvertures budgétaires conséquentes en cours d'année financées par les excédents de l'année N-1.

Il n'est pas envisagé, pour la construction du BP 2015, de reconduire ces mécanismes qui pourraient, à terme, s'apparenter à de la cavalerie budgétaire si les disponibilités antérieures se trouvaient inférieures aux besoins.

C'est pourquoi, les crédits ouverts au stade du BP 2015 devront couvrir l'intégralité des charges de fonctionnement de l'année, ce qui apportera, en plus de la sincérité budgétaire, une lisibilité plus importante des inscriptions.

Les frais de personnel (107,3 M€ réalisé au CA 2014) devront intégrer une progression pour financer les mesures nationales relevant de cette ligne de dépenses.

Si en 2015, le Gouvernement n'a pas prévu de faire varier la valeur du point d'indice de la fonction publique, d'autres phénomènes viendront impacter la croissance de ce poste comme le coût du GVT (Glissement - Vieillesse - Technicité) qui retrace l'incidence des avancements ou promotions, la hausse des cotisations de la CNRACL et de l'IRCANTEC, le reclassement des catégories B et C et la revalorisation du SMIC.

L'objectif affiché sur le poste des achats de biens et services, regroupés sous la rubrique « **consommations** » (**37 M€ en 2014**) est de faire diminuer ce chapitre de dépenses entre le montant réalisé en 2014 et le prévisionnel 2015.

Toutefois, cette baisse devra tenir compte du niveau d'incompressibilité de certaines dépenses (fluides et énergie, impôts et taxes, assurances, contrats de maintenance, etc.) et des engagements résultant de décisions déjà actées (nouveaux rythmes scolaires, augmentation de la part du bio dans la restauration scolaire).

Le montant des **subventions de fonctionnement** (21,8 M€ en 2014) versées sera impacté par les mesures d'économie qui conviendra de mettre en place. Tous les acteurs seront amenés à contribuer à cet effort et notamment la SEM « Tours Evènements » pour le fonctionnement du Vinci.

Les charges financières (17,7 M€) auront à subir, en 2015, une progression de 9,10% (soit +1,5 M€) en rapport avec l'évolution des mouvements se rapportant à la gestion du "swap Calyon" et en dépit des taux d'intérêt historiquement bas.

II - 3) Les conditions de l'équilibre pour le budget 2015

Compte tenu de la diminution importante des recettes réelles de fonctionnement, un cadrage strict et raisonné des dépenses de fonctionnement s'avère indispensable pour arriver à l'équilibre du budget 2015.

Dans cette perspective, une réflexion a été engagée depuis plusieurs mois avec les services et les élus délégués pour recenser les différentes pistes permettant de dégager des marges de manœuvre en dépenses et pour optimiser les recettes.

Ainsi du côté des dépenses, à l'exception de quelques postes limitativement énumérés dont l'évolution est liée à des facteurs exogènes (énergie, chauffage, eau, restauration scolaire, rythmes scolaires..), les montants à inscrire au budget primitif 2015 au titre des dépenses de gestion courante devront s'inscrire à la baisse par rapport au réalisé 2014.

De même, pour ce qui concerne la masse salariale, son évolution sera contrainte et des objectifs ont déjà été donnés aux services pour contenir la croissance de ce poste dans les années à venir.

Pour les subventions de fonctionnement, qu'elles bénéficient aux organismes publics ou privés, un effort sera demandé à tous pour abaisser le poids relatif de ce poste de charges à l'intérieur des dépenses globales sans affecter le niveau de services rendus au public.

Du côté des recettes, comme évoqué en introduction, différentes actions sont d'ores et déjà actionnées pour maximaliser le rendement de certains postes de produits.

II - 4) L'adaptation des dépenses d'équipement aux ressources disponibles

Le financement des dépenses d'équipement est assuré par des ressources propres d'investissement qu'elles soient d'origine interne ou externe et par l'emprunt.

Concernant les financements propres 2015, évalués à 12,4 M€, ils s'afficheraient de la manière suivante :

- le FCTVA : 4 M€ (contre 4,2 M€ constatés en 2014) pour tenir compte de la baisse du volume des dépenses d'équipement réalisées en 2014. Pour information, le taux forfaitaire de remboursement est relevé de 15,761% à 16,404% pour les dépenses réalisées à partir de 1^{er} janvier 2015 ;
- la taxe d'aménagement : 0,8 M€ (contre 0,65 M€) ;
- le produit des amendes de police : 2,5 M€ soit le montant notifié de 2014 ;
- les cessions d'actifs : 2 M€ (contre 0,5 M€) ;
- les subventions d'équipement : 3 M€ (contre 3,5 M€) provenant principalement des différents contrats d'agglomération signés avec la Région (Contrat de Solidarité Territoriale de l'Agglomération de Tours - 2014 - 2018) et le Département d'Indre et Loire (Contrat de Développement Solidaire de l'Agglomération de Tours - 2014 - 2016). Ce montant pourra être revu à la hausse en fonction des résultats qui seront obtenus sur la diversification de nos sources de financement (mécénat, fonds européens) et des subventions qui pourraient arriver de l'Etat au titre de la nouvelle politique de la ville et de la prise en compte des quartiers prioritaires qui en découlent.

L'emprunt nouveau ne pourra pas raisonnablement dépasser le montant affiché au titre de l'exercice précédent soit 7,5 M€.

Ainsi, **sans comptabiliser l'épargne nette** qui pourrait être dégagée après le remboursement du capital des emprunts (10,9 M€), le montant total des ressources disponibles pour la section d'investissement s'élèverait à 19,9 M€.

III) LES ENGAGEMENTS HORS BILAN : LES RELATIONS ENTRE LA VILLE ET LES ORGANISMES SATELLITES

La Ville de Tours s'appuie contractuellement sur divers partenaires, entreprises publiques locales, établissements publics et sociétés à capitaux privés pour mener à bien sa politique d'intérêt général. Les opérations financières réalisées dans ce cadre sont les suivantes.

III - 1 – Les Opérations sous mandat (investissement)

La Ville peut déléguer la maîtrise d'ouvrage d'une opération, c'est-à-dire sa réalisation, à un partenaire qui agit au nom et pour le compte de la Ville.

Le quitus financier pour l'opération d'aménagement du Centre de soins Porte Ouverte confiée à Tour(s)Habitat pour un montant de 241 022 € TTC a été délivré en 2014.

Ainsi, il reste en cours une seule convention de mandat. Elle concerne la réalisation de la 2^{ème} tranche de l'UFR Médecine confiée à la SEMIVIT pour un montant total de 6 950 000 € TTC. Il reste à payer sur cette opération une somme de 59 181 € qui sera reportée sur l'exercice 2015.

III - 2 – Les concessions d'aménagement (investissement)

La Ville gère quatre concessions d'aménagement : "ZAC des Deux Lions", "ZAC Ecoquartier Monconseil", "ZAC casernes Beaumont-Chauveau" et "Haut de la rue Nationale". La Ville est amenée à participer à ces opérations par le versement d'avances ou de participations.

La convention pour l'aménagement du **quartier des Deux Lions** expire le 31 décembre 2020. Dans cette convention, la Ville s'est engagée à verser une participation financière de 34 228 000 € HT sur la totalité de l'opération.

En 2014, 728 428 € TTC sont inscrits pour le versement de cette participation. Il restera à inscrire, pour l'année 2015, 208 772,40 € TTC.

Par ailleurs, la Ville verse une avance pour la réalisation du parking dans le cadre de l'aménagement des Deux Lions d'un montant total de 15 618 000 €. Cette avance a fait l'objet d'un dernier versement, en 2014, de 1 317 000 €.

La convention pour l'aménagement de **l'écoquartier Monconseil**, signée le 10 avril 2006 entre la Ville et Tour(s)Habitat et modifiée par avenant n°7, expire le 31 décembre 2021. La Ville s'est engagée à verser une participation financière de 2 214 986 € HT, soit 2 657 983 € TTC, en tranches annuelles de 442 997,20 € HT, soit 531 596,52 € TTC, de 2017 à 2021.

Par ailleurs, la SET a été désignée en tant que concessionnaire des deux opérations d'aménagement suivantes :

- La "ZAC casernes Beaumont-Chauveau" : le traité de concession signé en 2012 pour une durée de 10 ans prévoit une participation financière de la ville de Tours de 2 680 500 € HT, soit 3 205 878 TTC, versée par tranches annuelles de 2015 à 2020. Le premier versement de 446 750 € HT soit 536 100 € TTC interviendra en 2015. Des études préalables ont été financées en 2011 et 2012 pour un montant de 413 931 €.

- Le "Haut de la rue Nationale" : la convention d'aménagement, signée en 2012 et expirant en 2024, prévoit une participation financière de la ville de Tours de 9 355 463 € HT versée par tranches annuelles de 2012 à 2019. Un premier versement pour participation aux équipements a été effectué en 2013 pour un montant de 680 000 € HT, soit 813 280 € TTC. En 2014, une participation d'équilibre de 1 250 891 € a été versée. En 2015, il est prévu une participation de 1 250 891 € HT, décomposée en une participation d'équilibre pour 833 891 € et une participation aux équipements pour 417 000 € HT, soit 500 400 € TTC.

Logement social

En 2014, la Ville a participé aux opérations d'amélioration ou de réhabilitation des logements sociaux en attribuant à Tour(s)Habitat une subvention d'équipement de 399 050 € pour la réhabilitation de la résidence Schweitzer.

III - 3 – Les délégations de service public (fonctionnement et investissement)

Participations aux SEM délégataires de service public

La Ville gère 4 conventions de délégation de service public pour les activités économiques, touristiques et funéraires. A ce titre, la SEM TOURS EVENEMENTS a reçu une participation de fonctionnement, en 2014, de 3 960 768 € pour l'exploitation du centre des congrès VINCI.

Par ailleurs, il est prévu de verser une subvention d'investissement de 660 000 € à la SAEM PFI pour la remise aux normes des fours pour les années 2016 et suivantes.

Participations aux sociétés à capitaux privés délégataires de service public

La Ville gère 3 autres conventions de délégation de service public relatives aux activités économiques, deux pour la gestion des places de stationnement (avec Effic-Park) et une pour le réseau de chauffage urbain (SCBC).

IV) LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Le financement des collectivités locales s'est nettement amélioré depuis deux ans. Outre la liquidité dont disposent bon nombre d'établissements bancaires, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas compte tenu des faibles perspectives économiques au sein de la zone euro et de l'abaissement du taux directeur à 0,05% institué par la Banque Centrale Européenne en septembre dernier. Par ailleurs, l'accès au crédit se trouve facilité par le coût des marges bancaires qui affichent un recul sensible en 2014 (autour de 1% en moyenne en novembre 2014). De plus, l'entrée de la Banque Postale sur le marché des collectivités territoriales à compter de 2012 et la création de l'agence de financement des collectivités locales (Agence France Locale) marquent un regain de concurrence entre établissements prêteurs nouveaux et anciens.

IV – 1) Les actions réalisées autour de la gestion active de la dette

- La gestion annuelle des emprunts

En 2014, la Ville a encaissé le prêt signé auprès de la Banque Postale à la fin de l'exercice 2013 pour un montant de 9,4 M€, contracté à taux variable (euribor 3 mois) plus marge (1,29%) pour une durée de 8 ans.

Cette somme correspondait à un emprunt de 7,5 M€ reporté au titre à la gestion des opérations courantes de 2013 et à un montant de 1,9 M€ affecté au refinancement d'un contrat renégocié portant sur un encours global de 3,4 M€, dont une partie avait déjà été remboursé en 2013 (1,5 M€).

- La gestion de trésorerie

Destinée à faire face à un besoin ponctuel, la ligne de trésorerie est un concours financier qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour pallier une insuffisance momentanée de trésorerie.

Les intérêts ne portent que sur les sommes mobilisées et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

La ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire, seuls les frais financiers (intérêts, frais de dossier, ...) qu'elle génère sont inscrits au budget.

Pour 2014, la Ville a mobilisé une ligne de trésorerie de 5 M€ auprès de la Banque Postale avec les principales caractéristiques suivantes :

- index : Eonia ;
- marge : 1,53% l'an ;
- frais de dossier : 0,10% ;
- commission de non-utilisation : 0,25% de la différence entre 5 M€ et l'encours quotidien global.

Le taux d'utilisation de cette ligne est évalué en moyenne à 25% sur l'année 2014, la Ville préfère privilégier ses contrats « revolving » plus avantageux au niveau des marges.

Les frais financiers liés à l'utilisation de la ligne se sont élevés à 0,02 M€ en 2014.

- La gestion des « swaps »

Un swap de taux est un contrat d'échange entre deux parties qui s'engagent à se régler mutuellement des flux d'intérêts périodiques selon un calendrier prédéfini. C'est un instrument souple qui permet de variabiliser sa dette et ainsi d'en modifier le profil.

Au 1/1/2014, la Ville disposait de 7 contrats de "swaps vanille" dont 5 sont arrivés à échéance le 30 juillet dernier. Ces contrats permettaient de bonifier le taux payé sur des emprunts à taux fixes élevés.

Pour la majorité de ces contrats, la Ville paie du taux variable (euribor) et reçoit en contrepartie du taux fixe (figé à la date de la réalisation du contrat). C'est la soule qui est constatée et comptabilisée en produits financiers. La recette de ces produits s'est élevée à 4,5 M€ en 2014.

La recette escomptée au titre de l'exercice 2015 s'élèvera à 0,4 M€, en lien avec la disparition progressive de ces contrats.

Un seul (CA-CIB ex CAYLON), à coupons conditionnels, prévoit que la Ville paie du taux fixe et reçoit du taux variable (euribor). Le principe de base de ce type de produit dit "snowball" est que le taux payé à l'échéance N dépend du taux payé à l'échéance N-1. Les échéances ne sont pas indépendantes les unes des autres. Cela signifie que si pour une échéance, la ville de Tours doit payer un taux dégradé, ce taux aura un impact sur l'échéance suivante. Ce mécanisme induit que le taux payé peut ne jamais revenir à meilleure fortune et se dégrade lorsque l'Euribor 3M est inférieur à 2,00% (ce qui est le cas aujourd'hui), ou qu'il est supérieur à 5,28%.

La perte envisagée sur ce produit s'élève à 5,4 M€ en 2014, puis 6,9 M€ en 2015 pour atteindre un niveau record en 2016 avec des frais financiers évalués à 7,9 M€ pour un taux d'intérêt approchant les 41%.

- La gestion spécifique du « swap » CA-CIB

En 2013, la ville de Tours a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris pour faire reconnaître la nullité du contrat d'échange de conditions d'intérêts (« swap »), signé le 13 décembre 2006 avec le Crédit Agricole Corporate & Investissement Bank (CA-CIB), anciennement CALYON, aux motifs que ce contrat est frappé de nullité en raison de son caractère spéculatif et que des manquements graves ont été constatés de la part du prêteur sur la gestion de ce dossier.

En attendant la décision de la justice, la Ville n'a réglé que partiellement le montant des échéances des exercices 2013 et 2014, en se basant sur le taux fixe initial du contrat de 2,83% (avant l'application du taux structuré), et a consigné à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) le différentiel entre le montant des intérêts dus (5,4 M€) et ceux effectivement payés.

Le montant des sommes consignées s'est élevé à 4,9 M€ en 2014 et à 2,8 M€ en 2013, soit 7,7 M€ sur les deux derniers exercices.

Il est nécessaire de rappeler que la consignation n'emporte aucun effet libératoire et ne suspend pas l'exécution du contrat. La collectivité reste tenue de rembourser les sommes dues au titre du contrat et le paiement partiel des intérêts est susceptible d'engager sa responsabilité contractuelle en la condamnant à verser, à l'établissement prêteur, des dommages et intérêts en plus de pénalités de retard.

Mais face aux enjeux financiers que représente l'assignation, la consignation représente un gage de prudence et de sincérité qu'impose la réglementation budgétaire.

Une phase de médiation judiciaire est aujourd'hui engagée avec la banque, sous l'égide du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, pour tenter de trouver une solution amiable à ce litige.

IV – 2) Evolution de l'encours de la dette au 31/12/2014 (budget principal)

	2011	2012	2013	2014
ENCOURS DETTE HORS CLTR DE LA VILLE (1)	197 884 471	195 520 371	197 944 506	208 000 042
EVOLUTION	-26 277 099	-2 364 100	2 424 135	10 055 536
	-11,72%	-1,19%	1,24%	5,08%
ENCOURS REVOLVING (2)	43 602 725	43 133 945	41 832 714	23 959 599
EVOLUTION	24 175 078	-468 780	-1 301 231	-17 873 115
	124,44%	-1,08%	-3,02%	-42,73%
ENCOURS TOTAL (3) = (1+2)	241 487 196	238 654 316	239 777 220	231 959 641
EVOLUTION	-2 102 021	-2 832 880	1 122 904	-7 817 579
	-0,86%	-1,17%	0,47%	-3,26%

Dette par nature			
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	18	129 700 042 €	4,58%
Emprunts obligataires	4	78 300 000 €	5,92%
Revolving consolidés	3	4 444 444 €	1,92%
Revolving non consolidés		19 515 155 €	0,53%
Total dette	25	231 959 641 €	4,64%
Revolving disponibles			
Total dette + disponible		231 959 641 €	

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	182 423 666 €	78,64%	5,65%
Variable	43 889 729 €	18,92%	0,76%
Livret A	5 646 245 €	2,43%	2,05%
Ensemble des risques	231 959 641 €	100,00%	4,64%

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
EMISSION OBLIGATAIRE	78 300 000 €	33,76%
CAISSE D'EPARGNE	74 081 252 €	31,94%
DEXIA CL	31 100 662 €	13,41%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	19 515 155 €	8,41%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10 985 621 €	4,74%
Autres prêteurs	17 976 951 €	7,75%
Ensemble des prêteurs	231 959 641 €	100,00%

L'encours de la dette s'établissait à 232 M€ au 31/12/2014 soit une diminution de -2,8 M€ par rapport à la situation du 31/12/2013 (234,8 M€).

Au 31/12/2014, la Ville disposerait de 25 emprunts répartis auprès de 9 établissements prêteurs dont 3 contrats revolving.

La durée de vie résiduelle (nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette) s'établissait à 10,23 ans au 31/12/2014, avec un taux moyen de 4,59%.

Le taux fixe représente 78,64% de l'encours global de la dette contre 18,92% pour le variable alors que l'indexation sur le livret A ne couvre que 2,43% de ce montant.

La répartition des risques, selon la Charte de bonne conduite, positionne 91,38% de l'encours de la dette en risque faible (1A) et 8,62% en risque élevé (swap cumulatif 6 F).

IV – 3) Les actions projetées pour 2015

Pour 2015, la Ville continuera sa politique de désendettement en inscrivant un besoin d'emprunt inférieur au capital remboursé qui s'élèvera pour cette année à 10,9 M€.

Par ailleurs, en fonction des opportunités de financement qui se présenteront sur le marché, elle étudiera toutes les opportunités, en accord avec notre cabinet conseil « Finance Active », pour optimiser ses frais financiers au travers notamment la renégociation de certains emprunts conclus à taux variables mais avec des conditions de marge élevées.

V) PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DES BUDGETS ANNEXES

Ces budgets qui intègrent des services publics industriels et commerciaux comme :

- le service des eaux,
- les prestations cimetières,
- le crématorium,

sont essentiellement financés par des redevances ou produits provenant des usagers.

A cet égard, les tarifs appliqués à l'ensemble de ces budgets resteront encadrés dans la limite de l'inflation prévisionnelle pour 2015, soit environ 1%.

Pour le budget annexe des Activités Lyriques et Symphoniques, l'équilibre serait assuré par une participation du budget principal de la Ville (3,3 M€ en 2014).

Concernant le budget annexe de l'eau, l'équilibre financier devra être recherché à partir de la revalorisation du tarif de la vente de l'eau fixé à 1%. Le solde d'exécution positif du compte administratif 2014 devrait permettre de consolider les fonds propres d'investissement et éviter l'appel à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement.

A cet égard, les ouvrages de production ont fait l'objet, ces dernières années, de gros travaux de rénovation avec la remise en état d'ouvrages de stockage et la réhabilitation de puits.

Par ailleurs, une autorisation de programme a été ouverte en 2012 (2M€) pour répondre à la mise en œuvre des préconisations de l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des captages de l'île Aucard. Le montant des crédits de paiement à inscrire au budget 2015 s'élèverait à 1,3M€.

Ces travaux concerneront essentiellement l'extension d'un bâtiment pour le déménagement du patronage Paul Bert, la collecte et le traitement des eaux pluviales du pont Mirabeau.

Comme chaque année, il est prévu d'allouer une enveloppe de 2M€ au programme de renouvellement des conduites et branchements permettant de rénover entre 4 et 5 kilomètres de réseau de distribution, les travaux étant confiés à des entreprises avec une maîtrise d'ouvrage ville de Tours.

Dans le cadre de l'entente intercommunale pour l'étude et la gestion administrative et technique des questions de production et distribution du service public de l'eau potable, la création d'infrastructures nécessaires aux transferts d'eau entre la ville de Tours et des communes riveraines font l'objet d'opérations en cours.

Deux Autorisations de Programme ont été ouvertes en 2013 et 2014 pour 0,6 M€ pour Rochecorbon, et 1 M€ pour Saint Avertin. Les Crédits de Paiement à ouvrir en 2015 se chiffrent à 0,4M€ pour chacune de ces opérations.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

N°	Intitulé de l'AP	Opération	Service Gestion.	Montant des AP			Montant des CP			
				Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	CP ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer de l'exercice 2015	Reste à financer (exercices au-delà de 2015)
10	UFR Médecine	950 E4	Finances	6 950 000,83		6 950 000,83	6 890 819,89	59 180,94		
84	Gymnase Monconseil	650N3	CA Bâtiments	6 507 126,52	12 761,06	6 519 887,58	6 503 461,10	16 426,48		
96	Informatisation de la Médiathèque et des bibliothèques	754Z0	DOMTG	396 831,80		396 831,80	390 525,43	6 306,37		
104	PPP Chauffage urbain	759Z0	Bâtiments	4 299 429,64		4 299 429,64	2 180 024,92	429 839,36	360 000,00	1 329 565,36
109	Logement Social	852Z0	Finances	3 767 081,99	-62 266,90	3 704 815,09	3 671 315,09	33 500,00		
111	Aménagement des réserves de la Camusière	858Z0	Bâtiments	2 800 000,00		2 800 000,00	270 932,88	8 053,44	2 500 000,00	21 013,68
115	Jardin botanique - Aménagement 2nde phase	967 E4	Parcs Jardins	956 800,00	-514 674,03	442 125,97	400 769,07	41 356,90		
116	Modernisation de la Bibliothèque	968A1	Bâtiments	6 122 000,22	-9,09	6 121 991,13	5 645 616,90	476 374,23		
117	Embellissement des espaces publics du Vieux Tours	969A1	Techniques	2 392 000,00	-964 454,83	1 427 545,17	1 427 394,07	151,10		
118	Informatisation DRH	970Z0	DRH	257 500,00	25 130,00	282 630,00	232 366,88	50 263,12		
123	TRAM - Dévoisement des réseaux	10500Z0	Techniques	5 019 161,90	-2 242,50	5 016 919,40	4 933 534,69	83 384,71		
124	Logement social - 2010	10505Z9	Finances	530 000,00		530 000,00	428 800,00	25 600,00	75 600,00	
126	Terrain synthétique Tours Nord	10507S1	Techniques	717 600,00	-21 167,83	696 432,17	681 332,67	15 099,50		
129	Piscine Bozon - restructuration et rénovation	11500B1	Bâtiments	6 760 000,00	-0,42	6 759 999,58	6 363 702,27	396 297,31		

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

N°	Intitulé de l'AP	Montant des AP					Montant des CP			
		Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	CP ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer de l'exercice 2015	Reste à financer (exercices au-delà de 2015)
131	Stade d'Honneur de la Vallée du Cher - Travaux					6 216 591,40	6 205 222,15	11 369,25		
	- Panneau d'affichage	11502M1	Bâtiments	412 911,81		412 911,81	412 911,81			
	- Tribune provisoire	11502M2	Bâtiments	5 448 488,45	-2 258,63	5 446 229,82	5 434 860,57	11 369,25		
	- Maintien en ligue 2	11502M3	Bâtiments	357 449,77		357 449,77	357 449,77			
132	Restaurations œuvres avant déplacement Camusière	11503Z0	Culture	263 732,60	-100 667,44	163 065,16	154 846,83	8 218,33		
133	Jardin Place Meffre	11504K2	Parcs Jardins	1 061 613,36	10 000,00	1 071 613,36	885 340,90	186 272,46		
135	Logement Social 2011	11506Z0	Finances	530 000,00		530 000,00	444 000,00	20 000,00	66 000,00	
136	Autocommutateur de la mairie	11507Z0	DOMTG	535 000,00	-6 035,97	528 964,03	455 341,84	73 622,19		
137	GS J.Fontaine - 1ère phase	11508N3	Bâtiments	5 045 300,00	-110 000,21	4 935 299,79	780 676,70	4 154 623,09		
138	Crèche Grenouillère - Monconseil	11509N3	Bâtiments	2 650 000,00	-32 869,07	2 617 130,93	2 072 960,45	544 170,48		
139	Centre funéraire - Extension	11510F2	Bâtiments	920 000,00 HT 1 100 320,00 TTC		920 000,00	33 230,28	881 794,40	4 975,32	
141	Fourrière de Larçay	12501Z8	Bâtiments	780 000,00	20 500,00	800 500,00	15 137,82	785 362,18		
142	Aménagement Leclerc / J.Jaurès					1 991 294,37	1 777 450,71	213 843,66		
	- Leclerc	12502A1	Techniques	1 200 000,00	-33 547,80	1 166 452,20	1 070 831,02	95 621,18		
	- J.Jaurès	12502A2	Techniques	838 537,00	-13 694,83	824 842,17	706 619,69	118 222,48		
143	Restauration Raspail - Restructuration des locaux	12503L1	Bâtiments	250 000,00	-16 966,47	233 033,53	179 092,66	53 940,87		
144	Logement Social 2012	12505Z0	Finances	760 000,00		760 000,00	240 000,00	368 000,00	152 000,00	

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

N°	Intitulé de l'AP	Montant des AP					Montant des CP			
		Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	CP ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer de l'exercice 2015	Reste à financer (exercices au-delà de 2015)
145	Université F.Rabelais Centre de ressources en langue	12506Z0	Finances	1 500 000,00		1 500 000,00	750 000,00	750 000,00		
147	Haut de la rue Nationale	12508A2	Finances	10 227 263,00		10 227 263,00	813 280,00	1 501 070,00	1 250 891,00	6 662 022,00
148	Gymnase Racault - Travaux	12509D2	Bâtiments	150 000,00		150 000,00	144 225,08	2 188,39	3 586,53	
149	Logement Social 2013	13501Z0	Finances	530 000,00		530 000,00	254 045,77	63 512,00	212 442,23	
150	Site Mame Installation de l'ESBA	13502D1	Bâtiments	5 000 000,00	140 000,00	5 140 000,00	0,00	2 347 900,00	1 560 000,00	1 232 100,00
151	Restauration Pitard / Ferry Restructuration des locaux	13503H2	Bâtiments	200 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00		
152	GS J.Fontaine - 2ème phase	14501N3	Bâtiments	6 905 000,00		6 905 000,00		15 000,00	0,00	6 890 000,00
153	Vestiaires / sanitaires Terrain n° 10 vallée du Cher	14502M2	Bâtiments	1 000 000,00		1 000 000,00		20 000,00	0,00	980 000,00
154	Dojo Van Hauwe Restructuration des locaux	14503M4	Bâtiments	5 996 000,00		5 996 000,00		5 000,00	0,00	5 991 000,00
155	CRR - Réfection de la chapelle	14504C1	Bâtiments	2 153 000,00		2 153 000,00		0,00	0,00	2 153 000,00
156	Musée des Beaux Arts Restructuration d'un bâtiment annexe pour billetterie et cafétéria	14505C3	Bâtiments	2 392 000,00		2 392 000,00		20 000,00	0,00	2 372 000,00
157	Chapelle des capucins Pôle des musiques anciennes	14506Z0	Bâtiments	1 000 000,00		1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
158	Crèche -Etude	14507L1	Bâtiments	3 000 000,00		3 000 000,00		10 000,00	0,00	2 990 000,00

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Montant des AP							Montant des CP			
N°	Intitulé de l'AP	Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	CP ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer de l'exercice 2015	Reste à financer (exercices au-delà de 2015)
159	Logiciel financier	14508Z0	DSI	400 000,00		400 000,00		150 000,00	250 000,00	
160	Aire de grand passage des gens du voyage à la Gloriette	14510W4	Techniques	452 500,00 HT 543 000,00 TTC		452 500,00		412 500,00	40 000,00	
161	Restauration de la Basilique Saint-Martin	14511A5	Bâtiments	2 050 000,00		2 050 000,00		15 000,00	200 000,00	1 835 000,00
162	Réhabilitation de la résidence Schweitzer	14512Z0	Finances	399 050,00		399 050,00		0,00	0,00	399 050,00
				111 883 378,89	-1 672 464,96	110 210 913,93	55 225 447,05	14 455 220,76	6 675 495,08	33 854 751,04

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

		Montant des AE				Montant des CP			
N°	Intitulé de l'AE	Service Gestion.	Pm, AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	CP ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer de l'exercice 2015	Reste à financer (exercices au-delà de 2015)
1	PPP Chauffage urbain	Bâtiment	36 215 208,22		36 215 208,22	14 116 829,94	2 688 007,00	2 524 763,00	16 885 608,28
			36 215 208,22	0,00	36 215 208,22	14 116 829,94	2 688 007,00	2 524 763,00	16 885 608,28

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET EAU

Montant des AP							Montant des CP		
N°	Intitulé de l'AP	Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées 01/01/2014)	CP ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer (exercices au-delà de 2014)
1	Zone de captage Ile aux vaches	750Z0	Techniques	4 032 381,47	-10 352,41	4 022 029,06	4 022 029,06		0,00
2	Station d'alerte en amont de captage	751Z0	Techniques	603 266,92		603 266,92	601 532,74	1 734,18	0,00
3	Dévoisement réseaux Tramway	10500Z0	Techniques	8 400 000,00	-202 202,87	8 197 797,13	8 153 740,13	44 057,00	0,00
4	Périmètre de protection de captages	12504Z0	Techniques	2 000 000,00		2 000 000,00	1 939,68	360 000,00	1 638 060,32
5	Extension réseau de Tours vers SIAEP Rochecorbon	13087P2	Techniques	600 000,00		600 000,00	7 732,80	409 139,80	183 127,40
6	Extension réseau de Tours vers Rosnay Saint Avertin	14509Z8	Techniques	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	100 000,00	900 000,00
				16 635 648,39	-212 555,28	16 423 093,11	12 786 974,41	914 930,98	2 721 187,72

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
BUDGET DU CREMATORIUM**

		Montant des AP					Montant des CP		
N°	Intitulé de l'AP	Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	CP ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer au delà de l'exercice 2014
1	Mise aux normes et réhabilitation des fours	14500Z8	Bâtiments	1 315 000,00		1 315 000,00	0,00	79 803,00	1 235 197,00